



Décorateur d'intérieur

Construction - Travaux | Mode - Déco

Chef d'entreprise

Durée

3 ans

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Diplôme

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Non



Vous aimez la décoration et l'aménagement ? Vous avez tendance imaginer le potentiel d'une pièce alors qu'elle est complètement vide ? A voir des couleurs, du mobilier et des décors ? Alors pourquoi ne pas partager et développer vos idées avec cette formation de Décorateur d'intérieur ?

Le Décorateur et la Décoratrice d'intérieur aménagent et décorent des espaces intérieurs. Ils imaginent les peintures, les meubles, le mobilier, l'éclairage et les décorations. Ils travaillent dans les maisons, les appartements, les restaurants, les magasins, les hôtels, les lieux événementiels, les espaces publics.

Ils imaginent la conception du lieu en prenant en compte les envies du client, dessinent des plans, dressent le cahier des charges, participent et assurent le suivi du chantier.

Au cours de cette formation de chef d'entreprise, vous développerez toutes les compétences et apprendrez toutes les techniques nécessaires au métier de Décorateur d'intérieur :

Connaissance du milieu de la décoration intérieure : vous découvrez et apprenez les courants artistiques et leurs évolutions en termes de décoration. Vous analysez les goûts et les tendances, vous suivez les évolutions grâce à une veille professionnelle, vous recherchez les nouveautés en matière de décoration intérieure. Vous développez votre porte-folio.

Imaginer et concevoir des décorations : vous apprenez à construire des harmonies de couleurs et des ambiances selon les pièces et les volumes. Vous choisissez les matériaux, les objets, les lumières, les éléments de décoration appropriés au lieu et à l'usage. Vous veillez à respecter les réglementations du secteur mais aussi à trouver l'équilibre entre esthétique, confort et fonctionnalité.

Concevoir des aménagements de décoration d'espaces intérieurs : vous analysez les besoins et les idées du client afin d'aménager un espace de vie. Vous exprimez et conceptualisez ces idées et besoins et apportez vos conseils et votre expertise. Vous apprenez à maîtriser des logiciels de Dessin assisté par ordinateur (DAO et PAO). Vous réalisez des dessins, des plans, des maquettes grâce à ces outils informatiques.

Réaliser des projets de décoration d'intérieur : vous apprenez à opérationnaliser les projets de décoration : vous établissez des devis, vous planifiez l'exécution des travaux et coordonnez les sous-traitants issus de divers corps de métiers. Vous définissez le calendrier et assurez le suivi, vous gérez les ressources matérielles, humaines, administratives et financières nécessaires, vous réalisez une partie des travaux selon vos compétences.

Gérer sa propre entreprise de décoration d'intérieur : vous apprenez à gérer les aspects comptables, financiers et fiscaux d'une entreprise. Vous développez votre logique commerciale, vous vous positionnez sur le marché. Vous appréhendez les éléments essentiels de la législation du secteur.

Le métier se développe de plus en plus grâce aux nouvelles technologies. Ainsi, le Décorateur et la Décoratrice d'intérieur s'adaptent et maîtrisent la conception de dessin et de maquette sur ordinateur. Ils sont capables de développer des visuels qu'ils soumettent au client afin de favoriser la validation du chantier. Ils sont capables de modifier ces visuels en temps réels. Ils interviennent également sur des projets de rénovation.

Ils interviennent sur une grande diversité de chantiers : de l'aménagement de maison, de pièces de vie, au développement d'ambiance et de décorations pour des lieux de réceptions, ou encore des endroits fonctionnels, ergonomiques et esthétiques sur des lieux de travail. Ils collaborent avec bon nombres d'artisans tels que des entrepreneurs issus de différents corps de métiers de la construction, mais aussi des antiquaires, des fournisseurs de meubles, des fleuristes et des personnes issues du monde de l'événementiel.

Alors si vous savez déjà à quel endroit et dans quel cadre vous allez accrocher votre diplôme une fois cette formation réussie, qu'attendez-vous pour venir vous inscrire dans l'un des Centres IFAPME qui proposent cette formation ?

La pratique en entreprise est recommandée dans cette formation via le modèle de formation en alternance

(<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>) : ± 8h. de cours en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérés.

Débouché(s) métier(s)

Créer / Reprendre une entreprise

Décorateur d'intérieur indépendant / Décoratrice d'intérieur indépendante

Employé / Employée dans un bureau d'études

Employé / Employée dans un cabinet d'architecture

Employé / Employée dans une société de construction

Débouché(s) future(s) formation(s)

Agenceur d'intérieur (<https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/agenceur-dinterieur>)

Formation continue en Home staging

Point(s) fort(s)

Sur le terrain Contact client Travail en équipe Quotidien varié Travail en bureau et à l'extérieur

Finalité

Diplôme de formation de Chef d'entreprise homologué par la Communauté française Certificat de connaissances de base en gestion

Aptitudes

Le Décorateur et la Décoratrice d'intérieur doivent posséder plusieurs qualités :

Passion pour la décoration : vous suivez les évolutions des grands courants de la décoration, vous connaissez les tendances et y êtes attentif/attentive. Vous avez un esprit créatif

Contact humain : un contact facile et professionnel est nécessaire puisque le métier impose de nombreuses rencontres : propriétaires, locataires, acheteurs, familles, entreprises, sociétés, travail en équipe...

Présentation et communication : vous serez amené à présenter et décrire des projets et des plans d'aménagements et de décoration... Il faut donc informer et tenter de convaincre les clients.

Flexibilité : Vous vous adaptez aux envies et souhaits du client, même si ceux-ci vont contre votre expertise. Vous êtes attentif/attentive aux délais de livraison du chantier. Vous travaillez tantôt depuis le bureau d'étude pour la conception, tantôt sur le chantier pour l'opérationnalisation et la supervision.

Rigueur et discipline : vous coordonnez des travaux réalisés par différentes personnes. Vous veillez donc au bon déroulement du calendrier mais aussi à la qualité du travail effectué.

Polyvalence : en tant que chef ou cheffe d'entreprise, vous prenez en charge tous les aspects liés à l'entreprise, cela comprend le travail mais aussi les volets administratifs, sociaux, commerciaux et financiers.

Programme

1ère année :

- L15/5 Expression graphique (32h)
- L15/5 Couleurs (20h)
- L15/5 Arts et styles (36h)
- L15/5 Recouvrements sols et murs (20h)
- L15/5 Gros œuvre (8h)
- L15/5 Dessin architectural (40h)
- L15/5 Matériaux et métaux (12h)
- L15/5 Structures bois (20h)
- L15/5 Techniques spéciales (12h)
- L15/5 Etude et réalisation de projets (52h)
- L15/5 Porte folio (4h)

2ème année :

- L15/6 Matériaux et métaux (8h)
- L15/6 Cahier des charges (4h)
- L15/6 Etude et réalisation de projets (82h)
- L15/6 Gros œuvre (8h)
- L15/6 Techniques spéciales (12h)
- L15/6 Art & Styles (20h)
- L15/6 Expression graphique (16h)
- L15/6 Communication (8h)
- L15/6 Comptabilité & Gestion financière (32h)
- L15/6 Création d'entreprise, Droit & Législation (26h)
- L15/6 Dessin assisté par ordinateur (40h)

3ème année :

- L15/7 Matériaux et métaux (12h)
- L15/7 Gros œuvre (8h)
- L15/7 Techniques spéciales (12h)

L15/7 Etude et réalisation de projets (110h)

L15/7 Portfolio (h)

L15/7 Cahier des charges (4h)

L15/7 Fiscalité (12h)

L15/7 Projet d'entreprise, Esprit d'entreprendre (12h)

L15/7 Création d'entreprise, Droit et législation (12h)

L15/7 Comptabilité et gestion financière (18h)

L15/7 Gestion commerciale (8h)

L15/7 Dessin assisté par ordinateur (24h)

L15/7 Communication (8h)

L15/7 Design et créativité (16h)

Remboursement Minerval

Dans le cadre du Plan de reconstruction de la Wallonie, l'IFAPME et le Gouvernement wallon, mettent en place des mesures concrètes pour booster l'envie et l'intérêt de celles et ceux qui envisagent de se former dans le secteur de la construction élargi.

Pour ce métier, un **remboursement du minerval** est prévu si l'apprenant et l'apprenante remplissent les conditions d'octroi. Pour plus d'information, consultez [la liste des formations concernées \(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval\)](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval)

Conditions d'octroi :

L'auditeur doit être considéré comme "régulier" au moment de l'agrément : au moins 50 % de présences au cours entre la date de sa première présence et la date du comptage.

L'auditeur doit avoir presté au moins 30 jours sous convention de stage rémunérée entre le 1er septembre et le 15 décembre 2023.

L'auditeur doit être inscrit dans l'une des [formations adultes suivantes \(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval\)](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval).

Conditions d'admission à une formation pour adultes

Ne plus être soumis à l'obligation scolaire (<http://www.enseignement.be/index.php?page=24546&navi=22#r%C3%A8gles>) ;

Satisfaire à l'une de ces 3 exigences :

Soit être titulaire du certificat d'apprentissage IFAPME ou avoir terminé avec fruit les cours généraux et professionnels de fin d'apprentissage et réussir l'examen pratique au plus tard en fin de la seconde année de formation ;

Soit avoir suivi avec fruit le 2ème degré de l'enseignement secondaire général, technique ou artistique, ou le 3ème degré de l'enseignement secondaire professionnel et dans ce cas avoir obtenu le certificat de qualification ;

Soit avoir satisfait à un examen d'entrée.

S'inscrire aux cours de formation dans la profession faisant l'objet de la convention de stage dans les 6 semaines à dater du premier cours et au plus tard le 31 octobre.

Il peut exister des conditions particulières pour quelques formations. Soyez attentif aux mentions indiquées dans la fiche formation que vous consulterez.

S'inscrire à une formation pour adultes

Délais et informations

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au fin octobre. En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont possibles jusqu'au 15 novembre.

Retrouvez toutes les dates de début des inscriptions sur notre actualité (<https://www.ifapme.be/actualites/ouverture-des-inscriptions-aux-formations-pour-adultes>).

Des droits d'inscription sont requis. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le Centre IFAPME (<https://www.ifapme.be/centres>) qui organise la formation.

S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre carte d'identité ;

une copie du dernier diplôme (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" (<https://www.ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques-60-formations-ifapme-y-repondent>), une attestation d'inscription au FOREM (<https://www.leforem.be/>) pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, si l'Alternance est possible pour cette formation, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre carte d'identité

la preuve de votre inscription à la formation.



Arlon

Avenue du Général Patton, 10 6700 Arlon

063 22 74 19

Secrétariat :

Du lundi au vendredi : de 8h à 20h30

063 57 20 42

lux@ifapme.be

Type d'inscription

Au Centre/lieu de formation

Dispenses partielles

Consultez votre centre pour en savoir plus.

Bon à savoir

Inscription possible jusqu'au 30 octobre de l'année académique concernée.